

LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Dans un contexte sociétal et réglementaire en constante évolution, il devient impératif de mettre en place des organisations claires et efficaces afin d'offrir une qualité de service performante. La formation professionnelle est un enjeu majeur de notre société, et c'est donc pour cela que l'EPLEFPA Agricampus Var et son centre constitutif CFPPA se sont engagés dans une démarche permanente d'amélioration continue.

Pour cela, nous nous engageons à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour satisfaire aux différentes exigences réglementaires applicables selon :

Le référentiel QualiFormAgri

Nos objectifs sont les suivants :

- Fournir une information claire et précise sur notre offre de formation dès le premier contact afin d'orienter de la meilleure manière possible les futurs bénéficiaires.
- Proposer une offre de formation adaptée à la demande sociale et professionnelle du territoire.
- Offrir aux bénéficiaires un accompagnement individualisé permettant la réalisation de leur projet en adéquation avec leur situation personnelle et leur singularité.
- Assurer une relation fiable et pérenne avec nos partenaires, financeurs, et les acteurs locaux.
- Développer le volume d'activité afin de répondre aux enjeux du territoire tout en gardant un équilibre financier.

Pour mener à terme ces orientations, la Direction s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour :

- Communiquer en interne sur toutes les évolutions pouvant impacter la réalisation de nos objectifs.
- Maintenir le niveau de compétences de l'ensemble de l'équipe.
- Mettre à disposition les moyens humains nécessaires.
- Mettre à disposition les moyens matériels nécessaires tels que : le rucher pédagogique, l'exploitation agricole de 13 hectares, la salle de dégustation, les salles de visioconférence.
- Satisfaire les exigences légales et réglementaires applicables.

La démarche qualité est conduite sous l'autorité du Directeur de l'EPLEFPA et, par délégation, de la Directrice du centre de formation CFPPA. À cette fin, un Equivalent Temps Plein est en charge du suivi des engagements et de l'amélioration continue de la démarche qualité.

L'engagement qualité du CFPPA ne peut s'accomplir qu'avec la mobilisation active de l'ensemble du personnel. À cet égard, le CFPPA s'engage à créer et à maintenir un comité de direction qualité : CODIR qualité qui se réunira à minima une fois par an afin de conduire la démarche d'amélioration continue.



La directrice du CFPPA

Mme Geneviève BELLEUVRE
Geneviève BELLEUVRE
Directrice CFPPA
Agricampus Var
32, Chemin Saint Lazare
83400 HYERES

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles d'AGRICAMPUS VAR

Délibération N°

Année
2024

n° du CA
1

n° de l'acte
8

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ENGAGEMENT DEMARCHE « LABEL QUALIFORMAGRI » CFPPA - UFA

Vu le Livre VIII du Code Rural et de la Pêche Maritime,
Vu le Code de l'Education,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif a la qualité des actions de la formation professionnelle,
Vu le décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
Vu l'arrêté du 14 octobre 2019 relatif a la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail des organismes de formation de l'enseignement agricole public,
Vu l'arrêté du 17 février 2023 relatif à la certification qualité des organismes de formation de l'enseignement agricole public,
Vu l'avis du Conseil de Centre du 10/04/2024,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 08 avril 2024, réuni en séance ordinaire le 19 avril 2024, sous la présidence de Mme Paule MISTRE :

Début de séance
CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
Ou Excusés : 9

Vote de la
délibération

Pour : 21

Contre : 0

Approuve l'engagement de l'EPLEFPA Agricampus Var sur le label QualiFormAgri délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire :

Le référentiel du label QualiFormAgri prend en compte les spécificités de l'enseignement professionnel public agricole et intègre la totalité des critères RNQ Qualiopi. Il permet ainsi aux EPLEFPA de mettre en œuvre les changements organisationnels nécessaires pour répondre à l'exigence réglementaire du RNQ Qualiopi et d'avoir une démarche qualité commune. Un système qualité unique est alors établi.

Le référentiel QualiFormAgri couvre l'ensemble des activités concourant au développement des compétences telles que la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel les a définies :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Actions de formations par apprentissage.

Les exigences décomposées en famille d'objectifs qualité et processus qualité sont :

- Les engagements de service
- Les dispositions de management
- Les dispositions de suivi et de pilotage.

L'engagement vise à l'assurance des prestations qui concourent à la qualité du service rendu à nos publics.

Pièce jointe : Lettre d'engagement.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Paule MISTRE.